



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

□ Statistique Vaud

Familles vaudoises : des mères plus actives professionnellement et une répartition plus égalitaire des tâches domestiques et familiales

En 2023, les ménages familiaux représentent un tiers des ménages vaudois. A l'arrivée des enfants, les femmes continuent à travailler, souvent en diminuant leur taux d'occupation. Deux tiers des ménages avec enfants de moins de treize ans recourent à l'accueil collectif ou familial de jour, relève Statistique Vaud. Les résultats de cette enquête auprès de la population montrent que la responsabilité conjointe des tâches domestiques et familiales est en outre plus répandue qu'il y a dix ans. Par ailleurs, si près de la moitié des jeunes souhaitent deux enfants, un cinquième ne désirent pas avoir d'enfant.

Dans le canton de Vaud, 84% des mères travaillent avant la naissance de leur premier enfant (contre 71% en 2013) et près des trois quarts d'entre elles avaient un emploi à plein temps. A l'arrivée du premier enfant, elles continuent à travailler, mais la plupart baissent leur taux d'occupation. En effet, seul un tiers des mères exercent une activité professionnelle à plein temps, près de la moitié occupent un poste entre 50% et 89% et environ une mère sur cinq travaille à moins de 50%. Les pères en revanche sont une minorité à baisser leur temps de travail après la naissance de leur premier enfant.

La répartition du travail dans les ménages avec enfants de moins de treize ans a évolué en dix ans. Le modèle dans lequel l'homme travaille à plein temps et la femme n'exerce pas d'activité rémunérée est celui qui a le plus diminué, passant de 25% en 2013 à 16% des ménages dix ans plus tard. Actuellement, le modèle le plus répandu est celui où l'homme travaille à plein temps et la femme est occupée professionnellement entre 50% et 89%. C'est le cas dans 35% des ménages vaudois. La deuxième configuration est celle où les deux partenaires travaillent à plein temps (20% des ménages).

Si l'activité rémunérée est plus souvent partagée, les tâches domestiques et familiales le sont également. Dans la moitié des ménages, les tâches domestiques relèvent de la

responsabilité conjointe de l'homme et de la femme. C'est plus qu'il y a dix ans (33%). De même, les tâches relatives à la prise en charge des enfants sont assumées plus souvent par les deux parents qu'en 2013. Rester à la maison quand l'enfant est malade et habiller ou aider l'enfant à s'habiller sont toutefois encore majoritairement du ressort de la mère.

La garde extrafamiliale des enfants de moins de treize ans s'est également étendue dans le canton de Vaud. En 2023, 81% des ménages recourent à au moins un type de garde contre 72% il y a cinq ans. En considérant uniquement l'accueil collectif ou familial de jour, la part atteint 67% en 2023 contre 49% en moyenne suisse. En outre, les grands-parents constituent un mode de garde régulier pour plus d'un tiers des ménages.

Dans le canton de Vaud, les ménages familiaux représentent un tiers des ménages en 2023. Dans la population âgée de 20 à 29 ans, près de la moitié souhaite deux enfants, un quart trois ou plus et 9% en aimerait un seul. Dans les faits, ce désir d'enfant se réalise en grande partie, avec néanmoins une part plus importante de personnes avec un seul enfant (19%). En outre, un cinquième des jeunes ne veulent pas d'enfant, contre 6% en 2013.

Ces résultats sont issus de l'Enquête sur les familles et les générations, enquête quinquennale réalisée par l'Office fédéral de la statistique. Dans le canton de Vaud, quelque 1700 personnes âgées de 15 à 79 ans y ont participé en 2023.

Statistique Vaud est signataire de la Charte de la statistique publique de la Suisse et s'engage notamment à respecter les principes fondamentaux d'indépendance, d'objectivité et de transparence.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 05 novembre 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFA, Statistique Vaud, info.stat@vd.ch

LIENS

[Télécharger Numerus](#)